







FICHE D'INFORMATION SUR LA CREATION D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE

La création d'une entreprise individuelle en République de Guinée est soumise à l'accomplissement d'une formalité d'enregistrement effectuée au niveau du Guichet Unique de la création d'entreprise de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP-Guinée).

A l'issue du processus, les documents suivants seront délivrés :

- L'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM);
- L'acquisition du Numéro d'Identification Fiscale et du numéro Etax ;
- La publication en ligne sur le site internet de l'APIP-Guinée (SyNERGUI).

PIECES A FOURNIR

- Une copie de la Carte d'Identité Nationale Biométrique ou Passeport Biométrique du promoteur ;
- Deux photos d'identité récentes du promoteur ;
- Un certificat de résidence du promoteur.

COUT DES FORMALITÉS

FORMALITES				COÛTS
Immatriculation au RCCM				50 000 GNF
Numéro d'Identification Fis	cale (NIF)			75 000 GNF
Publication sur le site internet d'APIP Guinée (SyNERGUI)				35 000 GNF
Frais administratifs				50 000 GNF
Timbre Fiscal				2 500 GNF
Montant à payer au Guic	het Unique	212 500 GNF		

AUTRES INFORMATIONS

FORMALITES					COÛTS
Coûts des inscriptions (mod	ification) - Tr	ibunal du C	Commerce d	e Conakry	150 000 GNF
Radiation (Tribunal du Com	merce de Co	nakry)			150 000 GNF